

À L'EAU PENDANT UN MOIS!

ABSTINENCE Ils aiment le bon vin et sa convivialité. Pendant quelques semaines, ils font le pari de se passer d'alcool. Quatre parlementaires romands livrent leur expérience.

Par Viviane Menétray



LES QUESTIONS

1. Pourquoi arrêter l'alcool pendant un mois?
2. C'est quoi le plus dur?
3. L'alcool, pour vous, c'est?...?
4. Votre dernière cuite, c'était quand?

LUC BARTHASSAT CONSEILLER NATIONAL (PDC/GE), VITICULTEUR

1. Pour pouvoir aller à la piscine en été avec mes enfants! Durant ce mois, je perds facilement 6 kilos. Stopper l'alcool, c'est aussi une manière de tester ma dépendance, de voir que je peux me passer d'alcool.
2. Lorsque vous êtes en groupe, que vous faites un bon repas ou que vous buvez un apéro. Pour tenir, je bois beaucoup d'eau. Là, je suis en plein dedans!
3. Un moment de partage.
4. Je n'ai pas tellement tendance à prendre des cuites. La dernière fois que j'ai abusé, ce devait être en début d'année. Ma femme était en vacances et j'ai fêté un petit Noël assez arrosé chez des amis.

JOSEF ZISYADIS CONSEILLER NATIONAL, (POP/VD)

1. Pour mon hygiène mentale, pour me dire: «Je ne suis dépendant de rien!» Pas même d'un breuvage que j'aime et que je consomme quasi tous les jours. Cela fait une quinzaine d'années que je m'abstiens pendant six semaines, de janvier à février, jusqu'à la Saint-Valentin.
2. En fait, ça passe tout seul. Je bois beaucoup de jus de pommes fermier, j'adore ça!
3. C'est avant tout le vinet un élément de plaisir quotidien. C'est aussi la découverte de nouveaux assemblages. J'ai beaucoup de peine à me passer de ces moments.
4. Cela fait très longtemps. Au moins trente ans! Mais je suis peut-être plus résistant qu'avant!

GUY PARMELIN CONSEILLER NATIONAL (UDC/VD), PAYSAN VITICULTEUR

1. Un petit peu par défi envers moi-même. Je voulais voir si je tenais le coup. Et puis, en fin d'année, j'ai beaucoup moins d'activité physique. Alors entre janvier et mars, je cale trois semaines d'abstinence. J'ai fini il y a deux semaines et j'ai perdu 3 kilos en ne changeant pas mon alimentation!
2. L'occasion de boire un verre se présente souvent, surtout lors de la session parlementaire. Il faut simplement dire non, expliquer pourquoi et se rabattre sur les boissons non alcoolisées.
3. Récréatif et convivial autour d'un bon repas. Pour moi, le vin est intimement lié à la gastronomie.
4. Je n'ai pas de souvenir récent. Cela fait bien quelques années que ça ne m'est pas arrivé!

CHRISTIAN LÜSCHER CONSEILLER NATIONAL (PLR/GE), AVOCAT

1. Pour vidanger les tuyaux, nettoyer le corps et perdre du poids. C'est aussi une façon de bien commencer l'année et de me déculpabiliser par anticipation des excès à venir. Durant mon mois sans alcool, je perds 5 à 6 kilos! Il faut dire que je ne mange quasi rien. Je fais aussi beaucoup de sport. Parfois, je recommence 2 ou 3 semaines en juin pour soigner ma plastique en vue de l'été.
2. Rien. Si on accompagne cette période d'une bonne hygiène de vie, ça passe tout seul.
3. Je n'ai pas un goût très prononcé pour l'alcool. J'aime les bons vins, surtout genevois et valaisans, et la bière quand j'ai soif.
4. Joker.

DITES-LE-NOUS

Vous est-il déjà arrivé d'arrêter l'alcool?
www.lematin.ch/alcool

Laurent Crottet



DRAME Le meurtre de Sofiane a eu lieu le 1er septembre 2009 en milieu d'après-midi dans le parc de Montbenon, à Lausanne. Une dizaine de jours après la mort du jeune Algérien, ses proches ont tenu à lui rendre hommage lors d'une marche silencieuse. La mère de Sofiane tenait alors un drapeau rappelant que son fils avait été tué pour un regard de travers.



LE MEURTRIER SERA EXPULSÉ

JUSTICE Le jeune Arménien de 17 ans qui a tué un Algérien en septembre à Lausanne a été condamné à 4 ans de prison. Philippe Leuba compte le renvoyer dans son pays.

Deux jeunes qui se croisent dans le parc de Montbenon, à Lausanne, le 1er septembre 2009. Le premier, mineur au moment des faits, ne supporte pas le regard du second. Le ton monte entre le jeune Arménien alors âgé de 17 ans et Soufiane, un clandestin algérien de 25 ans. Le mineur sort un couteau et tue son rival. Arrêté et emprisonné, il a été condamné le 12 mars à 4 ans de privation de liberté, peine maximale prévue par le droit des mineurs.

«MOBILE FUTILE»

«Les juges ont estimé que sa culpabilité était extrêmement lourde et ont retenu la qualification juridique d'assassinat. L'auteur a également été condamné pour tentative de meurtre et d'autres infractions de moindre importance», précise le ministère public. «Ce jeune a agi pour un mobile futile, ajoute Annel Fridez Monnier, substitut du procureur général. Par ailleurs, en 2008, il avait déjà tenté de tuer un collaborateur de l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil aux migrants). Il avait alors été placé dans un foyer d'éducation dans le Jura avant de s'évader et de disparaître dans la nature.»

IL A EU 18 ANS EN JANVIER

Le meurtrier a disparu jusqu'au drame de Montbenon. Désormais ma-

jeur – il a fêté ses 18 ans en janvier – il purgera sa peine dans un établissement pénitentiaire pour adultes. Et après? Il devrait être mis dans un avion, direction l'Arménie. Motif: le conseiller d'Etat Philippe Leuba, en charge de l'Intérieur, entend demander son expulsion (lire l'interview). Le magistrat s'appuie sur le fait que le

jeune meurtrier, arrivé en Suisse en 2005 avec ses parents, est actuellement au bénéfice d'un permis F, c'est-à-dire qu'il est admis provisoirement en Suisse. Ses parents, eux, ne risquent rien.

«Ce crime, d'une violence extrême, me fait penser à celui de Clarenns», confie Philippe Leuba. Dans

cette affaire, jugée l'an dernier, le ministre avait déjà réussi à obtenir le renvoi du jeune meurtrier kosovar, lui aussi mineur au moment des faits... ■

Fabiano Citroni

Réagissez sur:
www.lematin.ch/prison

Jean-Bernard Sieber/ARC

INTERVIEW PHILIPPE LEUBA Ministre vaudois de l'Intérieur

«MES SERVICES ONT DÉJÀ EMPLOIÉ SON DOSSIER»

■ **Comptez-vous demander l'expulsion du jeune Arménien?**
Mes services ont déjà employé son dossier. Sur la base de ses antécédents judiciaires et du rapport de police, nous avons demandé le 18 janvier à l'Office fédéral des migrations la levée de son admission provisoire. Si nous obtenons gain de cause, ce dont je ne doute pas, ce jeune n'aura plus de permis F et pourra être juridiquement expulsé.

■ **Pourquoi avoir constitué un dossier avant qu'il ne soit jugé?**
D'une, en raison de ses antécédents judiciaires: voies de fait, vols, dommages à la propriété, infraction à la loi sur les stupéfiants. De deux, en février

2008, il a tenté de tuer le directeur du centre dans lequel il était placé.
■ **Vous êtes convaincu qu'il sera expulsé. Pourquoi?**
Pour le Tribunal fédéral, on parle de condamnation pénale lourde lorsqu'un individu écope d'une peine de prison d'au moins 2 ans. Et la loi stipule que dans ce cas de figure, il est possible de demander la levée de l'admission provisoire. Lorsqu'elle sera accordée, ce meurtrier ne bénéficiera plus de titre de séjour en Suisse. Nous pourrions le cueillir lorsqu'il aura purgé sa peine et l'expulser.
■ **Mais pourquoi l'expulser?**
Lorsque j'ai été élu, en 2007, j'ai dit

qu'une de mes priorités était d'expulser les étrangers qui ont commis des infractions pénales significatives. Dans le cas d'un demandeur d'asile, j'estime que lorsqu'on vient dans notre pays, la moindre des choses est de respecter l'ordre juridique.
■ **Quatre ans de prison, c'est suffisant?**
Séparation des pouvoirs oblige, je ne peux pas me prononcer. De manière générale, j'estime que lorsqu'on commet un acte barbare, le Tribunal des mineurs devrait pouvoir infliger des peines de 7 ans de prison.

